

**Communiqué**

Salaires 2018 :

La FEETS-FO signe l'accord

Les négociations salariales de la convention collective nationale du transport aérien personnel sol se sont tenues courant Mars et Avril 2018. Première avancée obtenue par Force Ouvrière de manière anticipée il y a de cela 1 an, la tenue de ces négociations le plus tôt possible dans l'année et non pas à la fin du 1^{er} semestre.

La proposition faite par la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) lors de la première réunion était la suivante : 1,2% d'augmentation générale des minimas conventionnels pour l'année 2018 en 2 temps (0.6% au 1^{er} juin et 0.6% au 1^{er} octobre).

Cette proposition était bien en deca de nos revendications. En effet, l'inflation attendue pour 2018 est d'1,2 à 1,3%. Or cette augmentation échelonnée en 2 temps en cours d'année n'aurait pas couvert les augmentations de prix. De plus, la croissance du secteur est constante ! Le nombre de passagers de l'année écoulée n'a jamais été aussi élevé, les prix du pétrole sont bas, des compagnies se créaient, les aéroports s'agrandissent, les embauches reprennent,...

Force Ouvrière a donc exigé une augmentation générale des minimas de 2%, rétroactive au 1^{er} Janvier de l'année.

Lors de la dernière réunion de négociations, l'énième offre de la FNAM a été la proposition d'une augmentation des minimas de 1,5% en 2 temps et une augmentation de la prime de panier passant de 6,20 à 6,30 euros.

Cette nouvelle proposition, supérieure à l'évolution prévue des prix, a reçu notre accord. Pour la FEETS-FO, ces minimas ne peuvent être qu'une base minimale notamment dans les entreprises qui n'ont pas de représentation des salariés. Là où les profits sont supérieurs, les salariés sont tout à fait légitimes à revendiquer plus et la FEETS-FO leur apporte son soutien comme à Air France.

Paris, le 14 Mai 2018

Pour tout contact:

Jean HEDOU, Secrétaire général : 06 85 12 74 46

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06 30 63 99 81